



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 109125

Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'État à l'étranger a rendu son rapport en faisant plusieurs recommandations. La mission propose notamment de diversifier le recrutement des ambassadeurs et d'organiser leur affectation en fonction des priorités de la politique de la France dans chaque pays. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Les échanges avec l'extérieur, notamment la mobilité des personnels, sont une priorité de la direction des ressources humaines du ministère des affaires étrangères. 10 % des agents du ministère de catégorie A servent dans des administrations et organismes extérieurs, tandis que 15 % des fonctionnaires qui y travaillent sont issus d'autres administrations (fonction publique de l'État, fonction publique des collectivités territoriales, fonction publique hospitalière). L'effort dans ce domaine s'intensifie. La signature d'accords d'échanges avec le ministère de la justice, le secrétariat général de la défense nationale, l'Agence française de développement ou le Centre d'études et de recherches internationales constitue des exemples à suivre. Il y a aujourd'hui dans le réseau plus d'une dizaine de chefs de postes issus d'autres administrations (Cour des comptes, préfectorale...). Il convient aussi de tenir compte des personnels d'encadrement supérieur issus d'autres administrations qui ont été intégrés dans le corps des conseillers des affaires étrangères ou de ministres plénipotentiaires au tour extérieur (plus de cinquante agents en 2006).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109125

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11455

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3691